

Les Abymes, le 9 novembre 2024

Affaire suivie par :
Carlos CRUZ
Fonction : DRAAC
Tél : 0590.47.82.18
Portable : 0690.73.56.50
Mél : carlos.cruz@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
Mesdames et Messieurs les Proviseurs
Mesdames et Messieurs les Principaux
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Enseignants

Objet : Concours « Carte de vœux 2025 » de l'Académie

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'Académie de la Guadeloupe organise du 9 novembre au 6 décembre 2024 un concours « Carte de Vœux 2025 », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : THÈME

Le thème de la carte de vœux 2025 est : « **l'école une chance pour tous** ».

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les élèves des écoles et établissements scolaires de l'Académie de la Guadeloupe (de la Maternelle au Lycée). Les productions peuvent être réalisées individuellement ou collectivement.

ARTICLE 4 : ATTENDU

Il s'agit de réaliser une production plastique répondant aux critères suivants:

- format 24x32
- technique libre (dessin, peinture, collages.. ou en les mixant).

La production peut comporter des textes (mots) mais pas de mention relative aux vœux de bonne année. Cette information sera ajoutée par le service infographie du Rectorat ou manuellement par Mme la Rectrice.

Une ou plusieurs productions par école/établissement devra parvenir sous enveloppe à la DRAAC **pour le 6 décembre** au plus tard.

Au dos de chaque production il sera indiqué :

- le NOM Prénom (ou NOMS Prénoms s'il s'agit d'une réalisation collective)
- Age
- Classe
- Nom de l'Ecole/Etablissement

Les productions ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : EVALUATION /JURY

Les productions seront évaluées sur leur valeur artistique par un jury académique présidé par Mme la Rectrice

ARTICLE 5 : PRIX ET REMISE DES PRIX

La production sélectionnée servira de base à la réalisation de la carte de vœux de l'Académie. Le nom de l'élève, sa classe et son établissement y figureront.

Un prix lui sera attribué par Mme la Rectrice au cours d'une cérémonie organisée au Rectorat.

ARTICLE 6 : ANNONCE DES RESULTATS

Le gagnant sera informé par e-mail via son école ou établissement.

Carlos CRUZ (DRAAC)

